



Achat allemagne - revente france pour un pro

Par **Fransky85**, le **27/08/2009 à 11:59**

Bonjour,
Je suis un Professionel (auto-entrepreneur) déclaré en France.
Est-ce légal d'acheter des produits sur un site de e-Commerce Allemand et de les revendre en France sur mon site de e-Commerce afin d'en dégager une plus-value ?
Je sais déjà :
- que je devrais payer la TVA allemande sur mes achats
- que je devrais payer des frais de ports importants
- que je n'aurai pas de droit de douane
- qu'il n'y a pas de TVA sur les produits que je revendrai (en tant qu'auto-entrepreneur)
- qu'il faudra que je déclare au fisc mes plus-values (qui seront imposées)
Merci d'avance pour vos réponses

Par **GlobalLogisticsNetwork**, le **23/08/2012 à 18:27**

un peu tard mais mieux que jamais...
le seul 'challenge' pour ce genre de vente est la TVA.
Comme vous êtes en train de payer une TVA en Allemagne et revendre en France, alors il va y avoir un déséquilibre fiscal entre l'Allemagne et la France.
alors tout ce passe par rapport au volume d'échange de TVA dans chaque pays.
pour cela les autorités ont désigné des taux appelés "Treashhold" pour chaque pays.
par exemple le taux désigné en France est de 89,000 EUR (chaque pays est différent). cela veut dire que vous pouvez faire votre opération tant que vous ne vendez pas plus que 89000 EUR en revenu par an sur ces produits importés.
si ce montant va être dépassé, alors vous devez avoir une représentation fiscale pour faire des échanges de TVA plus clairement avec les autorités dans chaque pays.
(c'est très facile, juste une représentation par une personne physique ou morale, qui fera votre bilan annuel)
je viens de vous rechercher un article pour en savoir plus : <http://www.french-property.com/guides/france/working-in-france/starting-a-business/other-business-taxes/vat/>
si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à me demander par mail fady@gl-net.com
visitez notre site: www.gl-net.com